



Fondée en 1984

Fabien Jeanbourquin  
Trésorier  
13 ch. du Centurion  
1227 CAROUGE

## RAPPORT DU TRESORIER Exercice 2009 / 2010

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Ce rapport est le huitième de mon activité au sein du comité de l'Association cantonale des musiques, 1<sup>er</sup> du nom sous la houlette de notre nouveau Président M. Eric KUNZ.

A ce jour, les comptes 2010 de l'ACMG présentent un résultat équilibré.

Avec un total de charges de *23.221 francs et 10 centimes*, et des recettes totalisant *25.280 francs et 60 centimes*, le bénéfice sur exercice s'élève à *2.059 francs et 50 centimes*.

Globalement, les charges courantes sont maîtrisées et les recettes conformes au budget.

Les chiffres y relatifs sont reproduits et commentés dans les pages qui vous ont été remises ce soir. Celles-ci pourront vous fournir les explications nécessaires à votre analyse.

Il s'agit :

- A. Bilans comparés aux 31.10.2010 et 2009  
Actif et Passif
- B. Débiteurs et créanciers transitoires au 31.10.2010
- C. Comptes de fonctionnement comparés aux 31.10.2010 et 31.10.2009
- D. Budget de fonctionnement pour l'année
- E. Récapitulatifs des comptes depuis 2003 - 2010

Le mouvement financier principal qui s'élève à **CHF 17465.20** est constitué des cotisations ASM, qui regroupent les cotisations SUISA ainsi que celles versées à l'ACMG. La somme de **CHF 12401.20** ayant été rétrocédée à l'ASM laisse un dividende de **CHF 5064.00** à votre association.

Relevons que le nombre des membres inscrits, qui s'élèvent à 844 est en légère diminution par rapport à l'année 08 / 09 qui comptait un total 919 cotisants. (-9,1%)

Celui-ci risque d'être encore amoindri à la fin de l'exercice prochain, compte tenu de la démission pour la fin de cette année musicale de la musique municipale de Carouge.

Le compte de fonctionnement selon le détail pour l'exercice 2009 – 2010 en substance, est principalement le suivant :

La rentrée de **CHF 870.00** est due à la comptabilisation des sommes résultant des examens d'élèves en fin d'année scolaire. La charge de - **CHF 490.00** provient des dépenses occasionnées pour le remboursement des jurés ainsi que pour frais de repas. Le bénéfice dégagé est inscrit au compte de pertes et profits de l'exercice.

La rentrée de **CHF 120.00** est le résultat de la vente des livrets de sociétaire. La dépense de - **CHF 116.60** correspondant à l'achat desdits livrets auprès de l'ASM.

Concours des jeunes musiciens : La somme de **CHF 1140.00** correspondant aux inscriptions de 24 participants ainsi que 6 groupes ne couvre pas totalement celle des dépenses qui s'élève à - **CHF 1364.00**. Les frais de jurés ; le repas de midi ainsi que la location des locaux en étant les principales charges.

La charge de - **CHF 2530.00** versée auprès de l'assemblée romande des délégués, qui s'est déroulée en terre neuchâteloise les 17 et 18 avril 2010 correspond aux frais occasionnés du déplacement des membres lors de l'organisation. Le montant de **CHF 1000.00** remboursés par ces derniers, est attribué dans les produits.

Le subside de **CHF 1650.00** fourni par l'ASM correspond à la comptabilisation des sommes résultant des examens d'élèves en fin d'année scolaire et du concours de jeunes musiciens ainsi que d'un chèque pour l'encouragement à la formation de la jeunesse.

Le montant de - **CHF 4033.05** figurant sous la rubrique "frais administratifs" est composé de **CHF 156.00** pour l'achat d'agendas « Vade-mecum 2010 »; de **CHF 1169.00** frais de repas concours jeunes musiciens ; repas de comité, de **CHF 375.00** pour frais cadeaux et gravures. Le montant principal étant attribué à la facture d'avocat pour une note d'honoraires pour des services juridiques rendu selon recherches sur les accords bilatéraux et les cotisations sociales sur le droit applicable en matière de sécurité sociale pour les travailleurs employés de part et d'autre de la frontière franco-suisse. Facture s'élevant à **CHF 914.60**.

Il convient de rajouter la dépense de **CHF 400.00** relative à une amende envoyée par l'ASM concernant le retard dans l'envoi des déclarations SUISA. Une facturation adressée à l'Association cantonale, au titre de dédommagement, à raison de CHF 50.- par société retardataire. Facture non redistribuée aux 8 sociétés en défaut à savoir

Corps de musique de l'Elite Genève – Fanfare municipale d'Onex – Musique municipale de Plan-les-Ouates – Harmonie Nautique Genève – Musique de Lancy – Musique municipale de la ville de Genève – Musique municipale de Carouge – Harmonie de Genthod Bellevue.

Il sied de préciser, qu'il avait été convenu et annoncé, que le délai pour saisir des données SUISA par l'informatique avait été fixé au 30 novembre 2009. Le 16 décembre de cette même année, l'ASM nous avisait par lettre que 60% des sociétés avaient rempli leur mission. Force était de reconnaître que le constat, a contrario, avait mis en évidence que près de 40% des sociétés n'avaient pas donné suite à leurs obligations. Un ultime délai était demandé pour saisir et transmettre les déclarations SUISA au 31 décembre 2009. Ce

dernier étant passé, une facturation, au titre de dédommagement serait effectuée. Fin de citation.

Les différentes charges restantes correspondent à quelques détails près aux charges relevées durant les exercices précédents.

La venue de notre nouveau Président Eric KUNZ au sein de l'Association s'est vue dotée du soutien actif de la société « HYGIENIS » laquelle a accepté de mettre en commun ses efforts reliés au besoin de la formation musicale auprès des jeunes par une subvention de **CHF 3000.00**. Ce partenaire devenant par son apport le sponsor officiel de l'ACMG.

1. Les débiteurs sont composés de :

a)	Impôts anticipés non récupérer	8.95
b)	Fanfare municipale de Collonge-Bellerive, examen 2010	60.00
c)	La Sirène, harmonie municipale du Gd-Saconnex, examen 2010	30.00
d)	Fanfare municipale de Vernier, examen 2010	30.00
e)	Fanfare municipale de Plan-les-Ouates, examen 2010	210.00
f)	La Lyre de Chêne-Bougeries, examen 2010	510.00
g)	ASM, subventions 2010	1650.00
h)	Harmonie de Genthod-Bellevue, examen 2010	30.00
i)	Cagnotte 2009, pour frais de repas	-660.00

2. Les créanciers sont composés de :

a)	Edipress, facture avis mortuaire	207.00
b)	Gygli Jacqueline, sa note de frais	70.00
c)	Kunz Eric, sa note de frais	87.00
d)	Kunz Eric, sa note de frais	42.50

La fête fédérale des musiques aura lieu en juin de l'année 2011 à St.-Gall. Pour être en mesure d'effectuer dans les temps impartis les multiples tâches qui en découlent, votre association sera contrainte de transmettre la situation des effectifs des membres redevables des cotisations ASM et SUISA auprès de l'ASM à la date butoir du 31 mars 2011. Les sociétés devront par conséquent s'acquitter de leur dû avant le 30 juin 2011.

Au sujet du nombre des membres cotisants, au risque de me répéter, permettez-moi cependant de mettre l'accent sur les différents points suivants :

- il n'existe plus de distinction entre les membres ASM – SUISA. Par ce fait, le directeur, le président et le banneret sont considérés comme membres et sont soumis aux cotisations. Il en va de même des autres membres de votre société ou comité, non musiciennes – musiciens actifs.
- c'est précisément à partir de la liste nominative que vous aurez prit soin de nous fournir avant le 31 mars 2011, que la facture des cotisations correspondantes sera établie. Compte tenu de la date butoir précitée, par exigence de l'ASM, les factures vous seront transmises dans le deuxième trimestre de l'année à venir.

En conclusion, le résultat financier de l'ACMG est excellent et les finances sont saines. Nous les souhaitons pérennes et oeuvrons dans ce sens par la rigueur de notre gestion et le réalisme de nos projets.

Pour clore, permettez-moi, de saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier Eric KUNZ notre président; mes collègues du comité ainsi que ceux de la commission musicale pour l'aide permanente qu'ils m'accordent dans l'exercice de ma fonction.

Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des présidents et trésoriers des sociétés membres de notre association qui se sont acquittés de leurs obligations durant la période statutaire qui vient de s'achever.

A vous toutes, à vous tous, j'adresse mes vœux les meilleurs pour cette fin d'année. Que l'année 2011 soit pour vous et vos familles, une année sereine remplie de succès.

Je reste bien entendu à la disposition de celles et ceux qui désireraient me poser des questions sur le détail de notre comptabilité. Je vous remercie de votre attention.

Carouge, le 29 novembre 2010

Fabien JEANBOURQUIN

Trésorier ACMG